

Compte rendu de la séance du 31 mars 2021

Délibérations transmises à la sous préfecture de Villefranche de Rouergue le 1er avril 2021.

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars, à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves VILLE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Yves VILLE, Monsieur Daniel LE QUILLIEC, Monsieur Daniel BARENTIN, Monsieur Bruno LACAN, Monsieur Arnaud MEUNIER, Mme Stéphanie CHEVALIER, Mme Catherine MILLECAMPES, Mme Cécile DUPONCHELLE, M. Mathieu DUMAS, Mme LAROCHE Hélié

Absent excusé :

Réprésentés : M. Johnny LEBERT par Mme Cécile DUPONCHELLE

Secrétaire de séance : Catherine MILLECAMPES

La séance a été publique

La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour , il propose :

- **de rajouter un point** : Avenant de prolongation - délégation de compétence transport scolaire

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Ordre du jour:

- Avis sur le pacte de gouvernance du Grand-Figeac avec les communes membres (pacte de gouvernance joint)
- Projet Aliénation de chemins ruraux
- Vote du compte de gestion
- Vote du compte administratif
- Décision relative aux taux d'imposition 2021 des taxes directes locales
- Vote des subventions versées aux associations
- Questions diverses

Avis sur le pacte de gouvernance du Grand-Figeac avec les communes membres

Monsieur le Maire indique que le Grand Figeac soumet, pour avis, un projet de pacte de gouvernance qui explique et précise les relations avec l'ensemble des 92 Communes membres de la Communauté des Communes.

Vu le projet de pacte de gouvernance 2020-2026 du 26 janvier 2021 le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

Projet aliénation de chemins ruraux

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de déclassement de chemins ruraux suite à la demande écrite de certains riverains et invite l'assemblée à se prononcer sur la mise en place d'une procédure de déclassement et d'aliénation de certains chemins ruraux sur la commune de Balaguier d'Olt.

Le chemin concerné dessert la parcelle section B71 appartenant à Monsieur VILLE Bernard. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Adopte le projet de déclassement et d'aliénation de chemins ruraux sur la commune de Balaguier d'Olt
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de déclassement et d'aliénation et la mise à l'enquête publique du projet.

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VILLE Yves

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LE QUILLIEC Daniel, Monsieur le Maire, Yves VILLE, se retirant au moment du vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par VILLE Yves après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 142.14		39 242.95		42 385.09
Opérations exercice	16 208.67	14 442.62	123 323.67	111 809.12	139 532.34	126 251.74
Total	16 208.67	17 584.76	123 323.67	151 052.07	139 532.34	168 636.83
Résultat de clôture		1 376.09		27 728.40		29 104.49
Restes à réaliser						
Total cumulé		1 376.09		27 728.40		29 104.49
Résultat définitif		1 376.09		27 728.40		29 104.49

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Taux d'imposition 2021 des taxes directes locales

M. le Maire rappelle les taux des impositions directes locales pour 2020 :

- Taxe foncière bâti : 12.50%
- Taxe foncière non bâti : 90%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les taux portés dans le cadre I de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition ».

Taxes	Taux votés	Base d'imposition	Produit correspondant
- Taxe foncière bâti	37.17	150 500	55 941
- Taxe foncière non bâti	100.80	5 900	5 947
TOTAL			61 888

Subvention de fonctionnement aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de fonctionnement de 100€ pour l'année 2021 aux associations suivantes :

- Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des villages d'Olt
- Société de chasse
- Club Loisirs et Rencontres
- Comité des fêtes
- Association locale ADMR du pays de Capdenac

Avenant de prolongation - délégation de compétence transport scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un avenant à la convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport scolaire doit être signé si la commune souhaite conserver cette délégation pour l'année scolaire 2021-2022.

A l'unanimité les membres du conseil municipal souhaitent que la commune conserve la délégation de compétence pour l'année scolaire 2021-2022.

Questions diverses

- Monsieur le Maire confirme la tenue des élections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021 et souhaite la présence des élus pour la tenue des urnes. Cécile Duponchelle et Hélé Laroche donnent leur accord pour la saisie et l'envoi des résultats informatiquement.
- Un commerçant ambulant basé à Capdenac-Gare souhaite s'installer tous les mercredis à partir de 16h sur l'aire du lavoir pour la vente de fromage et charcuterie issus des producteurs locaux à compter du mois de mai. L'ensemble des élus est favorable.
- Si la situation sanitaire le permet, un vide grenier sera organisé le dimanche 6 juin avec la participation des parents d'élèves de l'école.
- M. le Maire remercie Stéphanie Chevalier, Hélé Laroche et Johnny Lebert et Arnaud Meunier pour la mise en place et le fonctionnement du site internet de la commune
- M. Le Maire rappelle aux élus de se rendre disponible pour l'adressage (pose de plaques et numéros de rues) ainsi que la réparation de la voirie (nids de poule)
- Suite à la demande de M. Cournède Roland concernant l'élargissement d'un chemin rural au lieu-dit le Puech des Cayres, le Maire, accompagné de Cécile Duponchelle et Stéphanie Chevalier se rendront sur place avant de rendre un avis sur ce projet.

La séance est levée à 20h.

Le Maire
Yves VILLE